



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/569

Assemblée générale de la Fondation de l'automobile Marius Berliet - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

Secrétariat général de la Ville de Lyon

Direction des Assemblées

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

SEANCE DU 28 JANVIER 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 JANVIER 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE: 9 FEVRIER 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS :

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/569 - ASSEMBLEE GENERALE DE LA FONDATION DE
L'AUTOMOBILE MARIUS BERLIET - DESIGNATION D'UN
REPRESENTANT PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
(SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA VILLE DE LYON -
DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 janvier 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I - Contexte :

La Fondation de l'automobile Marius Berliet a été créée en 1981 sous le statut d'association loi 1901 par les descendants du constructeur lyonnais Marius Berliet et Renault Véhicules Industriels.

La France, berceau du véhicule industriel, a vu naître sur son sol les premières entreprises de transport par la route. La Fondation prend en charge l'histoire de toutes les marques et de tous les constructeurs de ces véhicules.

La Fondation Marius Berliet compte aujourd'hui 210 véhicules restaurés et de nombreuses pièces à restaurer. Cet ensemble représentant 30 marques françaises, couvrant la période de 1886 jusqu'à nos jours. C'est aussi un centre d'archives et de documentation informatisé riche de plus de 300 000 références sur quelque 200 marques.

En prenant en compte ce patrimoine dans sa totalité, matériels (outils-produits) et documents de toutes sortes, la Fondation joue un rôle essentiel dans la sauvegarde de cette culture technique et industrielle.

Ces fonds constituent un champ d'investigation précieux pour les étudiants, chercheurs et historiens. Ils servent de base, en particulier, à de nombreux travaux universitaires dans des disciplines variées telle que l'histoire industrielle, l'économie d'entreprise, l'histoire de l'art.

En outre, ces ressources répondent à la demande de concepteurs d'expositions historiques. Les interventions de la Fondation à des colloques nationaux et internationaux contribuent à une réflexion d'ensemble sur la place de la culture industrielle dans notre civilisation.

Le Musée de l'automobile Henri Malartre adhère à cette fondation.

II - Modalités de représentation :

L'Assemblée générale de cette association comprend tous les membres adhérents ainsi que les membres fondateurs. Au titre de son adhésion, la Ville de Lyon dispose d'un siège à l'Assemblée générale de la Fondation.

Par ailleurs, la Fondation est administrée par un Conseil d'administration composée de 3 à 16 membres. Les administrateurs sont élus par l'Assemblée générale parmi les membres fondateurs et adhérents sur proposition du Conseil d'administration.

Il revient au Conseil municipal de désigner le/la représentant-e de la Ville de Lyon qui siègera au sein de l'Assemblée générale de la Fondation. L'élu-e désignée pourra également siéger au sein du Conseil d'administration de la Fondation.

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L 2121-33 ;

Vu les statuts de l'association en date du 04 juin 1981 ;

Où l'avis de la commission Hors Commission ;

DELIBERE

Madame Nathalie PERRIN - GILBERT est désignée en tant que représentante titulaire pour représenter la Ville de Lyon, à titre permanent et pour la durée du mandat en cours, au sein de l'Assemblée générale de la Fondation de l'automobile Marius Berliet.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET